

2013/5643 - Signature du protocole d'accord relatif à la prévention spécialisée, entre la Ville de Lyon et le Département du Rhône. (Direction Sécurité Prévention) (BMO du 24/06/2013, p. 1469)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, en préfiguration de la constitution de la Métropole, nous avons préparé un protocole d'accord relatif à la prévention spécialisée entre Ville de Lyon et Département du Rhône en direction des jeunes en difficulté.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, chers Collègues, nous allons approuver cet après-midi la signature du protocole d'accord relatif à la prévention spécialisée entre la Ville de Lyon et le Département. Je vais en dire deux mots et y adjoindre quelques remarques quant à la Métropole qui s'annonce.

Ce protocole vise le public des jeunes de 12 à 21 ans et est destiné à assurer le rapprochement entre professionnels. Cette démarche positive initiée dès 2007 dans les 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements s'est étendue l'année suivante aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e, selon des diagnostics et des axes de travail spécifiques.

Cette optimisation de la coordination entre le Département et les Communes (notoirement la Ville de Lyon et ses 9 arrondissements) était une nécessité afin d'assurer la mise en place des meilleures actions possibles.

Ce protocole qui définit la complémentarité des politiques mises en œuvre par le Département et celles qui relèvent de la Ville de Lyon s'inscrivent en particulier dans le contrat local de sécurité, le contrat urbain de cohésion sociale, le projet éducatif local.

Ce rapprochement était donc à la fois utile et il est devenu une nécessité. Conclu pour une durée d'un an, il sera l'objet d'une tacite reconduction.

Ce travail conjoint entre les professionnels provenant d'univers administratifs et territoriaux différents est d'autant plus nécessaire qu'il se fixe pour objectif de saisir les évolutions qui se manifestent chez les publics visés.

Ce protocole d'accord est, vous l'avez compris, le fruit d'une volonté commune, du désir de dépasser les contraintes issues des divisions administratives et territoriales et aussi, le produit de beaucoup d'énergie dépensée par les acteurs de cette réussite. Il illustre bien, et vous le comprenez, l'utilité de faire converger les actions au sein d'une entité unique.

C'est ce que devrait proposer, en 2015, la future Métropole lyonnaise qui, en devenant une nouvelle collectivité, pourra mettre en œuvre sur le territoire de l'actuel Grand Lyon, de façon unifiée, des politiques sociales au service de nos concitoyens.

Il s'agira, on le sait, de la solidarité, avec en particulier la gestion du RSA, des politiques en direction de nos aînés et des personnes handicapées. Il s'agira, comme nous le préfigurons aujourd'hui, de politiques plus spécifiques destinées à l'enfance ou à la jeunesse.

Voilà, mes chers Collègues, vers quoi nous nous dirigeons à l'horizon de 2015.

Par l'énergie qu'il a fallu dépenser à nos deux Collectivités pour parvenir à conclure le protocole que nous examinons ce soir, nous mesurons à quel point cette nouvelle métropole correspondra à une nécessité du terrain.

Nous avons donc la conviction que demain, la nouvelle politique métropolitaine, sur l'ensemble de ces enjeux sociaux, nous permettra de développer, en direction de nos concitoyens, une politique encore plus efficace car adaptée.

Alors que le Parlement poursuit ses débats à propos de la constitution prochaine de la métropole lyonnaise, nous continuons d'avancer :

- en poursuivant les échanges afin d'accumuler la compréhension et l'information nécessaires quant aux compétences de la future métropole ;
- en instaurant un travail thématique conduit par des groupes constitués par l'ensemble des sensibilités politiques du Grand Lyon ;
- en commençant à imaginer ce que pourra être la future gouvernance d'une métropole en interaction avec ses Communes.

Voilà Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, ce que je voulais dire en marge de ce dossier qui, rappelons-le, est d'une grande importance et que le Groupe Socialiste et apparentés votera avec plaisir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.

(Adopté.)